

MÉTIER – « Accompagner, gérer et optimiser la nouvelle réglementation sur les Certificats d'économie de produits phytosanitaires (Cepp) »

PRÉSENTATION | L'objectif de la formation est de permettre aux référents CEPP des entreprises agréées pour la distribution et ou l'application de produits phytopharmaceutiques envers des utilisateurs professionnels de répondre aux exigences de l'agrément en lien avec les certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP).

OBJECTIFS	- Comprendre le contexte de mise en place de ce nouvel outil incitatif ; - Maîtriser le fonctionnement du dispositif expérimental des Certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques ; - De mettre en place une démarche active vers d'autres pratiques culturales et d'autres techniques agronomiques. - Savoir remplir le plan stratégique CEPP et notamment les actions de type développement et promotion ; - Être initié au dépôt de nouvelles fiches-actions CEPP.
PRÉ-REQUIS	Aucun
PROGRAMME	Jour 1 Comprendre le contexte et le dispositif CEPP : - Tour de table et positionnement ; - Les grandes lignes du plan Ecophyto 2 et 2+ de 2015 à 2021 ; - Fonctionnement du dispositif des Certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques : rôle des différents acteurs, mise en place et périodicité, définition des obligés, des éligibles et des bénéficiaires, rôles et obligations dans le dispositif, liens avec les dispositifs existants, l'organisation des échanges de Certificats, la plateforme dédiée, le contrôle ; - Le rôle de référent CEPP - Etudes de gisements d'économie de produits phytopharmaceutiques disponibles : modalités de répartition de l'objectif général de réduction par distributeur pour un cycle donné ; - Les fiches d'actions standardisées pour chaque filière : le site ÉcophytoPIC ; Jour 2 Mettre en place le diagnostic et le plan stratégique CEPP : La mise en place du diagnostic CEPP : - Ce qu'il doit contenir ; - Comment le formaliser. La mise en place du plan stratégique de déploiement des CEPP - Ce qu'il doit contenir ; - Les actions pouvant entrer dans le plan stratégique.

	- Constitution des fiches d'actions : éléments techniques, modalités pratiques ou conditions, éléments de preuve ; - Mise en place d'une démarche active de d'accompagnement et de conseil des agriculteurs à partir d'un choix de fiches qui relèvent des compétences des participants. Les actions de type promotion et développement du plan stratégique : La mise en place du plan stratégique de déploiement des CEPP : Ateliers (suite) • Prévoir les actions de type développement et promotion ; • Comment le formaliser. La construction de nouvelles fiches-actions CEPP : • Parcours d'une proposition de fiche-action ; • Quelles actions peuvent faire l'objet de nouvelles fiches ? • Méthodologies d'élaboration d'une nouvelle fiche-action ; • Procédure de dépôt. Test d'évaluation des acquis et évaluation de la formation
PUBLIC	Référents entreprises soumises à l'agrément « distribution et application de produits phytopharmaceutiques envers des utilisateurs professionnels » et personnes travaillant en collaboration avec ces référents.
INTERVENANT	Formateur spécialisé avec expertise de terrain
RESPONSABLE DE FORMATION	Alain PANOT
MODALITÉS PÉDAGOGIQUES	• Remue-ménages, échanges, mutualisation, et apports théoriques • Animation et présentation du contenu sur supports PowerPoint et documents de synthèse. • Développement pédagogique à partir de cas concrets pour évoquer des situations rencontrées par les participants dans le cadre de leurs activités habituelles. • Clôture après évaluation et mesure de la satisfaction en fin de formation.
VALIDATION	• Certificat de réalisation
DURÉE	2 journées (14 heures)
LIEU & DATE	À déterminer
COÛTS ET MODALITÉS	• Un ordinateur portable est recommandé pour le suivi de cette formation. • Pour connaître toutes les conditions d'accessibilité (y compris pour les personnes en situation de handicap), les délais d'accès et le prix de chacune de nos formations : nous contacter.